

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
15 h 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
0 » 0 ^m soir.	1 » 40 ^m soir.	2 » 51 ^m soir.	3 » 56 ^m soir.	4 » 22 ^m soir.	5 » 51 ^m soir.	10 h. 33 ^m — 11 h. 22 ^m soir.	4 » 39 ^m »
11 1 ^m »	5 » 40 ^m »	7 » 34 ^m »	8 » 46 ^m »	9 » 28 ^m »	10 » 55 ^m »	*	2 » 48 ^m soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 3 Avril.

On lit dans le Soleil :

Le cardinal archevêque de Paris, Mgr Guibert, vient à son tour de protester contre les lois Ferry dans une lettre signée de tous ses suffragants et adressée au Sénat et à la Chambre.

Le mouvement d'opinion qui se prononce contre l'ensemble de ces lois est d'ailleurs général. Ce n'est pas seulement l'épiscopat, gardien et défenseur naturel des intérêts de la religion qui élève la voix en faveur du droit des pères de famille. Ce sont tous les catholiques de France qui s'unissent pour réclamer le maintien de la liberté de l'enseignement à tous les degrés. Leur cause est trop juste pour ne pas être gagnée, si ce n'est devant la Chambre, au moins devant le Sénat.

On doit espérer, et on espère sérieusement que la cause sera gagnée, même devant la Chambre, en ce qui regarde l'article 7. Toutes les nuances paraissent au contraire d'accord pour rendre à l'Etat la collation des grades.

Un indice favorable, c'est que le *Journal des Débats* revient à des sentiments meilleurs et à une plus saine appréciation des choses.

Nous ne voulons pas discuter, dit-il, la question de savoir si l'existence des congrégations religieuses est légale ou non; la matière est réglée dans les anciennes lois du royaume et dans les Articles organiques 10 et 11. La jurisprudence, on le sait, a toujours été fidèle à elle-même. Mais si nous constatons que l'existence de ces congrégations est précaire, est-ce un motif, est-ce même un achèvement pour demander leur suppression? *Summum jus, summa injuria!* Il faut que l'Etat ait des raisons puissantes, tirées de l'intérêt général, pour renverser un ordre de choses qu'il a laissé s'établir. Le plus sage est de ne pas provoquer ce débat; mais s'il vient à se produire, ce n'est pas dans la loi, c'est dans les convenances et l'opportunité que les congrégations trouveraient un refuge. Loin de les garantir, la loi les livre. Que faut-il en conclure? C'est que les catholiques ont commis chez nous une grande imprudence en s'organisant en parti politique et en se mettant au service des factions réactionnaires. Ils se sont attiré par là des inimitiés mêlées de défiance, et ils risquent maintenant de perdre les conquêtes qu'ils avaient laborieusement faites, parce qu'ils n'ont pas su s'en contenter. Ils ne sauraient trop apporter de modération dans leur défense. Les évêques qui ont écrit à la Chambre des députés ont donné des marques de cette modération: encore ne faudrait-il pas multiplier ces manifestations, car leur multiplicité, qui est inutile, pourrait devenir dangereuse.

Nous avons dit que la proposition de M. Boysset, député ultra radical, dans le but de conférer aux magistrats une investiture nouvelle, n'avait aucune chance de passer. Nous ne pouvons que confirmer cette opinion. Les députés radicaux seuls, au nombre de cent environ, sont disposés à la voter. Quant au vrai parti républicain, il n'imitera pas la Restauration qui commit la faute d'épurer la magistrature en supprimant momentanément l'inamovibilité. Il n'imitera pas davantage l'empire, envoyant dans l'exil plusieurs magistrats, entr'autres M. Bellot des Minières et M. Delord, aujourd'hui sénateur du Lot, et les remplaçant quoiqu'ils fussent inamovibles.

Les bonapartistes n'ont vraiment pas de chance.

Ils nous annonçaient une amnistie totale qui jeterait de toutes parts l'inquiétude. Or, la

Chambre des députés n'a accordé qu'une amnistie partielle.

Ils nous prédisaient une ère de vengeances contre les ministres et les fonctionnaires du 16 mai. Or, la Chambre des députés a repoussé la mise en accusation des ministres, et les bonapartistes manifestent, pérorent, banquettent, vocifèrent et calomnient, sans que l'on prête la moindre attention à ces exercices.

Ils nous disaient que la persécution envers l'Eglise allait s'attaquer au budget des cultes et aboutir à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Or, il a suffi que M. Jules Ferry ait voulu toucher à la liberté d'enseignement, en frappant les congrégations religieuses pour qu'aussitôt la plus vive opposition éclatât, et que le prédécesseur de M. Jules Ferry au ministère de l'Instruction publique prit en main la cause de la justice, en compagnie d'un grand nombre de députés et de publicistes républicains, entr'autres M. Emile de Girardin.

La campagne de M. Boysset contre la magistrature aura le même résultat. Malgré les mensonges pour semer l'inquiétude, le pays ne s'effrayera pas, et il continuera à placer sur la même ligne comme ennemis du repos public et du relèvement de la France, le radicalisme et l'impérialisme. Si quelques craintes subsistent encore dans les esprits, elles ne viennent que de l'accord qui s'établit à tout propos entre les bonapartistes et les radicaux, notamment en ce qui concerne les auberges et cabarets. A-t-on oublié que MM. de Valon et le baron Dufour ont voté, l'an dernier, avec MM. Duportet et Bonnet-Duverdier, pour qu'on ne refusât pas aux condamnés criminels l'autorisation d'ouvrir des débits de boisson quand ils ont subi leur peine?

Le *Journal des Débats* explique en ces termes les poursuites contre l'Ordre, organe de M. Rouher :

Depuis quelques jours certains journaux cherchent à émonvoier l'opinion par de fausses nouvelles. Tantôt on annonce que tel individu compromis dans la Commune a été gracié, c'est-à-dire amnistié; tantôt — et ceci est plus grave — que des amnistiés, en débarquant à Brest, ont poussé le cri de : « Vive la Commune ! » Cette nouvelle a été démentie par l'agence Havas. Elle a été maintenue comme exacte par le journal qui l'avait émise. — On comprend, dit-il, l'intérêt qu'ont les républicains à dissimuler un pareil fait, au moment où l'on traite de la rentrée des Chambres à Paris. — On ne comprendra pas moins pourquoi cette même circonstance sollicite l'imagination inventive des réactionnaires. Il importe d'arrêter cette campagne de mauvaise foi. Nous apprenons que le journal l'Ordre est poursuivi pour fausses nouvelles.

Le montant de nos impôts et revenus indirects, pendant le deuxième mois de l'exercice en cours, a été des plus satisfaisants. On n'a pas oublié que le mois de janvier n'avait présenté qu'une plus-value de 386,000 francs sur les prévisions budgétaires, et qu'un déficit se fût même produit sans une recette exceptionnelle faite par l'administration de l'enregistrement. On attendait donc, non sans une certaine appréhension, les résultats du mois de février.

Ils se soldent par une plus-value de 6,267,000 fr. sur les évaluations budgétaires. Cette

amélioration provient, pour 3,003,000 fr., de l'enregistrement et du timbre; pour 2,244,000 fr., des douanes; pour 1,350,000 fr., des contributions indirectes; enfin, pour 228,000 fr., des télégraphes: ces trois sommes réunies forment une plus-value totale de 6,834,000 f. Mais les postes ont présenté une insuffisance de 567,000 fr., ce qui réduit la plus-value réelle, comme on l'a vu, à 6,267,000 francs.

Les deux premiers mois de l'exercice 1879 accusent ainsi une augmentation générale de 6,654,000 fr. sur l'ensemble des prévisions budgétaires.

Qu'elle réponse éclatante aux inventions dont quelques journaux sont pleins pour tromper et exploiter l'opinion!

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 31 mars.

On continue à discuter le projet de loi relatif au classement du réseau complémentaire des chemins de fer d'intérêt général.

Séance du 1^{er} avril.

Fin de la discussion sur les chemins de fer. Adoption du projet de loi.

Un amendement, déposé par un député bonapartiste de l'Aveyron, et tendant à prolonger la ligne de Cahors à ou près Capdenac, dans la direction de Grandvaux, Espalion, Saint Geniez et St-Laurent d'Olt, en suivant la vallée du Lot, a été repoussé.

Le début de la séance avait été marqué par un incident auquel a donné lieu un projet qui tendait à ouvrir divers crédits supplémentaires et extraordinaires destinés notamment au service des arrérages et des frais de l'emprunt en rentes 3 0/0 amortissables.

Un membre du groupe bonapartiste, M. Haentjens, qui se fait volontiers le censeur de la politique financière du gouvernement, a arrêté au passage l'article 2 du projet: il s'agit des frais d'émission et de négociation du 3 0/0 amortissable. — Ces frais, dit-il, sont considérables; ils ne montent pas à moins de 2,400,000 fr. Or nous n'avons pas le détail de ces chiffres. Comment se décomposent-ils? Il y aurait intérêt à le savoir; il faudrait un supplément d'information. Et M. Haentjens concluait en demandant le renvoi du projet à la commission du budget.

M. Janvier de la Motte père, que l'on ne s'attendait pas à voir intervenir dans une question de justification de chiffres et de comptabilité financière, s'est joint à M. Haentjens.

M. Wilson, rapporteur du projet, a répondu en rappelant que les négociations d'emprunts sont chaque année soumises à une commission spéciale, laquelle présente un rapport. Aujourd'hui, ce que l'on demande à la Chambre, c'est de voter des crédits nécessaires à la marche des services, mais de les voter par provision en réservant l'examen du fond jusqu'au jour où la commission spéciale aura déposé son rapport. C'est la procédure régulière. Le projet a été adopté.

SÉNAT

M. le président, annonçant au Sénat la mort de M. Léon de Malleville, prononce quelques mots d'éloge sur cet ancien parlementaire.

Après avoir rappelé sa carrière politique, il fait ressortir, aux applaudissements des gauches, qu'il se retira devant le coup de force de 1851.

M. de Malleville était ferme, résolu, pourvu d'une grande finesse politique qui se cachait souvent sous l'aménité de son caractère.

Nous avons perdu, dit le président, un collègue éminent digne de vous, digne de notre pays.

L'ordre du jour appelle la délibération sur la résolution présentée par M. Peyrat et plusieurs de ses collègues.

M. Léon Say, ministre des finances, au nom du gouvernement, vient demander l'ajournement de la question.

Une grande agitation se manifeste aussitôt à droite.

Une voix à droite. C'est donc encore une conversion.

De vives rumeurs éclatent à gauche.

M. le ministre continuant: Le gouvernement n'a pris l'initiative de cette résolution, ni dans la Chambre, ni au Sénat.

Il ne le pouvait pas.

Avant que cette discussion s'engage, nous avons à vous donner notre avis sur les solutions actuelles et sur les solutions à venir, et dans ce moment nous ne sommes pas prêts.

J'entends des interruptions peu sérieuses; je parle ici sérieusement.

En ajournant la discussion, chacun conserve ici sa liberté d'action et y garde de plus le temps d'une mûre réflexion.

La question a été introduite avec une précipitation que je n'ai pas à juger.

Vous ajournerez le vote sur la résolution jusqu'au moment qui vous conviendra.

Voilà la session des conseils généraux, vous aurez l'occasion de consulter l'opinion, et quand vous reviendrez, nous pourrions choisir le jour où commencera la discussion.

M. Dagnenet s'oppose à l'ajournement.

M. Bérenger, au nom de la commission, déclare qu'elle est prête à ce que le Sénat voudra décider.

M. de Lareinty voudrait la discussion immédiate.

Un scrutin a lieu.

Sur 283 votants, 157 sont pour l'ajournement et 126 contre.

L'ajournement est prononcé.

REVUE DES JOURNAUX

Liberté.

Nous avons dit à l'Eglise que, dans sa lutte contre ceux qui veulent expulser de partout l'élément religieux, c'est le principe sacré de la liberté, proclamé par les grands réformateurs de 89, qui seul peut la défendre et la sauvegarder contre ses ennemis, et nous avons déploré qu'elle ait si souvent protesté par la voix de ses pontifes et de ses évêques, contre ce principe qui est la plus sûre garantie de tous les droits, de toutes les croyances et de tous les cultes.

Le journal *la Défense* affecte de ne pas nous comprendre, et nous demande ce que nous voulons dire.

En vérité, cependant, notre pensée est bien claire.

Ce qui a fait la faiblesse de l'Eglise, et ce qui l'a livrée à ses ennemis en décourageant ses amis eux-mêmes, c'est qu'elle s'est déclarée l'adversaire obstiné de l'esprit moderne, tel qu'il est sorti du grand mouvement de 89, avant qu'il fût dénaturé par les excès de 93, et qu'elle n'a cessé de tonner contre la liberté civile, contre la liberté politique, et contre

la liberté religieuse.

Ce qui fera sa force et son salut, c'est d'invoquer, comme un droit incontestable, cette liberté et cette égalité que les lois Ferry veulent lui enlever; c'est d'être et de rester devant l'opinion le représentant du droit méconnu et violé dans la personne de ceux qui partagent sa foi.

C'est la liberté pour tous sous l'égide de laquelle elle doit placer sa défense et nous le répétons c'est celle qui la sauvera.

Moniteur Universel.

Le centre gauche et l'honorable M. Laboulaye reçoivent, en un jour, de la part des journaux de la gauche, plus d'injures qu'ils n'en ont reçu de compliments, dans l'espace de huit années. Nous n'avons pas qualité pour défendre le centre gauche et M. Laboulaye : nous ferons seulement observer que l'on paye bien vite d'une noire ingratitude les services qu'ils ont rendus à la cause de la République.

Il arrive au centre gauche ce qui arrive fatalement aux modérés, lorsqu'ils se font les alliés des violents et des exagérés. L'entente subsiste aussi longtemps qu'ils suivent, sans mot dire, leurs compromettants alliés. Mais se permettent-ils une observation, laissent-ils percer une velléité d'indépendance? on les rappelle à la sujétion sur un ton qui ne permet pas de réplique.

Comment! le centre gauche se permet d'avoir une opinion indépendante et il a l'audace de l'exprimer! Comment! M. Laboulaye, qui est un maître en droit constitutionnel, qui connaît à merveille le droit public du seul peuple moderne chez qui la République ait prospéré, se permet de citer à la gauche ignorant des exemples faits pour l'éclairer! a-t-on jamais vu pareille insolence?

INFORMATIONS

Dimanche, à dix heures, M. Estancelin et les délégués des comités agricoles de France qui s'étaient réunis samedi au Grand-Hôtel ont été reçus par le Président de la République.

M. Estancelin a porté à la connaissance de M. Grévy les résolutions votées à la presque unanimité.

Le Président de la République a fait le plus gracieux accueil aux délégués et a écouté avec un vif intérêt et une entière bienveillance l'exposé de la situation agricole que chacun des délégués des douze régions agricoles de France lui a fait.

Le Président de la République a donné aux délégués l'assurance qu'aucun traité de commerce ne serait conclu avant que les Chambres se soient prononcées à cet égard.

Une note officieuse dit que quelques journaux avaient raconté que les graciés de la Commune, débarquant à Brest, avaient crié : Vive la Commune!

Cette information est inexacte; l'attitude de tous les graciés a été excellente.

Dans sa séance du 20 mars dernier, la Chambre des députés a adopté une proposition de loi sur l'établissement des écoles primaires.

En vertu de ce projet, tout département devra être pourvu d'une école normale d'instituteurs et d'une école normale d'institutrices, suffisantes pour assurer le recrutement de ses instituteurs communaux.

Le Sénat ayant été saisi de cette proposition a nommé dans ses bureaux les membres de la commission qui devra l'examiner.

Les neuf sénateurs élus commissaires sont MM. Ronjat, de Rozière, Merlin, de Parieu, Ferronillat, Foucher de Careil, de Ventavon, Chesnelong et le baron de Larcy.

Bien que dans les huit premiers bureaux la majorité des membres se compose de républicains, trois sénateurs de la droite, MM. Parieu, de Ventavon et Chesnelong, ont cependant été nommés.

Nous sommes heureux d'enregistrer un succès pour la diplomatie française à Constantinople. C'est la reconnaissance par la Porte du patriarche arménien catholique. On connaît l'histoire de ce petit schisme arrivé à la suite d'une immixtion un peu brutale de la Curie romaine dans les affaires des Arméniens. La Porte avait pris parti pour les dissidents, et l'événement ayant coïncidé avec la guerre de 1870, la chose en était restée là. Cette fois, grâce au crédit dont M. Fournier jouit auprès du Sultan, le patriarche Hassoun a été réintégré dans ses fonctions. Le parti du Vatican n'aura pas à s'en

plaindre, et il verra que la République fait les affaires de la catholicité tout comme la monarchie et l'empire.

On écrit de Rome :

Le parti qui prend le nom de conservateur national, et qui est en réalité celui qu'on appelait autrefois catholique-libéral, cherche toujours à s'organiser et, en attendant mieux, est le sujet de polémiques interminables, surtout dans les feuilles religieuses. Ce parti est, au fond, assez nombreux parce qu'il y a en Italie une quantité considérable de gens qui sont attachés à la religion de leurs ancêtres et qui tiennent aussi à l'indépendance de leur pays; mais ce parti a le malheur d'être composé en majorité de gens raisonnables et paisibles. Il lui manque ce grain de passion et même de folie qui est le levain politique, et sans lequel le succès est à peu près impossible. Aussi n'arrivera-t-il pas sans doute à de grands résultats, bien que je reste convaincu que Léon XIII l'encourage sous main, tout en évitant de se prononcer officiellement pour ne pas mécontenter les exaltés.

LES ARRESTATIONS EN RUSSIE

On télégraphie de Saint-Petersbourg, 30 mars, au *Daily Télégraph* :

J'ai appris que, dans la nuit qui a suivi l'attentat commis contre le général Dreteln, la police n'a pas arrêté moins de quarante-cinq personnes, hommes et femmes, dont plusieurs sont de si haut rang que des mesures spéciales ont été prises pour leur détention, au lieu de les envoyer au milieu des prévenus ordinaires. Des officiers de la garde, des chambellans de la cour et des conseillers d'Etat se trouvent dans le nombre; deux filles non mariées d'un des membres les plus éminents du ministère actuel ont été soumises à un arrêt de rigueur dans leur domicile.

Comme on ne peut supposer que la police est assez insensée pour prouver son activité par des arrestations aussi étendues, il est permis de conclure qu'il y a là dessous quelque chose de plus sérieux qu'une simple conspiration socialiste.

Le départ de la cour de Saint-Petersbourg a été ajourné et il règne ici une grande inquiétude.

Une commission a été nommée pour rechercher les causes qui ont amené la mort de 200 à 500 habitants de la prison centrale de Kharhof. Cette effrayante mortalité s'est produite dans l'espace des quatre derniers mois.

Des troubles graves ont éclaté parmi les cosaques du Don qui refusent de payer les impôts en alléguant les services militaires rendus par eux dans la dernière guerre.

A Pétrowskaja, un véritable combat a eu lieu entre les habitants et un bataillon de tirailleurs. Ceux-ci ont été obligés de prendre la fuite.

Le gouvernement russe, craignant de provoquer un soulèvement général des Cosaques a ordonné de surseoir à la levée des impôts dans cette région.

Le gouvernement français a reçu de Saint-Petersbourg, comme les autres cabinets, des communications télégraphiques relatives à la question de l'occupation mixte de la Roumélie-Orientale, mais il n'a reçu, jusqu'à présent, aucune circulaire. La France est du reste parfaitement résolue à ne contribuer en rien à cette occupation mixte. Une déclaration formelle à cet égard semble même superflue, tout le monde ayant compris, dès le premier moment, quelle devait être son attitude dans cette circonstance.

La reine de Belgique est sérieusement indisposée. On a mandé auprès d'elle, à Londres, le médecin Wimmer. Par suite, le retour du roi et de la reine à Bruxelles est retardé.

Des nouvelles du Cap en date du 11 mars font connaître l'arrivée d'une partie des renforts envoyés d'Angleterre. La première opération qui va être tentée sera la levée du blocus d'Ekowe. La situation du colonel Pearson qui est enserré depuis plus d'un mois par les Zoulous n'est pas sans inspirer quelques inquiétudes, au

point de vue au moins des approvisionnements. Il n'y a plus d'ailleurs en ce moment entre les troupes anglaises et les soldats de Cetewayo que de rares escarmouches sans importance.

Comme on le sait, la peine de Passanante, condamné à mort pour attentat envers le roi d'Italie, vient d'être commuée.

Le procureur général a porté à Passanante, la nouvelle de cette commutation. Dans le premier moment, le condamné a été très ému; il ne comprenait pas. Aussitôt que le magistrat lui eut expliqué qu'il avait la vie sauve, il l'a prié de remercier le roi de sa clémence.

Un instant après, l'halluciné reprenait le dessus; il commença à parler politique et demanda s'il serait blâmé d'accepter la grâce qui lui était faite.

Le procureur général l'arrêta net dans ses divagations, et lui dit qu'il ne devait consulter que son cœur; il pria une seconde fois de remercier le roi.

Vers minuit, la porte de sa cellule s'ouvrit; il était endormi, on le réveilla pour lui annoncer son départ.

C'est dommage, dit-il en se levant, car c'est la première fois, depuis quatre mois, que je dors bien.

Il embrassa ses gardiens, remercia le directeur et fut conduit au port, où on l'embarqua pour le bague de Porto-Ferrajo (Ile d'Elbe), où il subira sa peine.

On annonce que le sergent Hoff vient d'être nommé gardien de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile.

Les Parisiens n'ont pas oublié ce personnage dont le nom fut tant de fois répété pendant le siège. On a raconté sur lui toute une légende qui semblerait éclore dans le cerveau d'un feuilletoniste et qui pourtant est vraie.

Voici, en effet, les principaux exploits de ce brave :

Le 29 septembre 1870, c'est-à-dire dix jours après l'investissement, Hoff, alors sergent au 107^e d'infanterie, tuait trois sentinelles ennemies.

Le 1^{er} octobre, il mettait à mort un officier prussien.

Le 5, embusqué avec quinze hommes, à quelque distance des avant-postes, il mettait en déroute toute une troupe d'infanterie et de cavalerie ennemie.

Le 13, il tuait encore deux cavaliers allemands. Enfin, dans divers combats individuels, ce brave sous-officier a tué vingt-sept Prussiens.

A la suite de ces faits, le sergent Hoff, décoré de la Légion d'honneur le 6 novembre suivant, vit son nom mis à l'ordre du jour d'abord de son régiment, puis de toute l'armée, par le gouverneur de Paris.

Chargé à cette époque par le général Le Flô, ministre de la guerre, de traverser les lignes prussiennes pour porter une lettre du général à l'armée de Metz, il fut avisé qu'une récompense de 20,000 fr. était à sa disposition s'il réussissait dans sa mission. C'est alors qu'il fit au ministre cette noble réponse :

— Merci, mon général; je ne veux pas d'argent.

Après la guerre, le sergent Hoff avait été nommé gardien de la colonne Vendôme.

Il y a quelques jours, vers trois heures de la nuit, à Paris, M. Lepine, fabricant de brosses, 110, rue Saint-Honoré, fut réveillé par un bruit insolite partant de son magasin. Il se leva appela son beau-père, et tous deux descendirent. Ils se trouvèrent nez à nez avec un individu qui, une pince à la main, était en train de forcer la caisse, après avoir fracturé la devanture pour entrer.

Ils l'arrêtrèrent malgré sa résistance, et le conduisirent au poste. Là il déclara se nommer Laurent, et demeurer, 17, rue Rollin. Quant à sa présence dans le magasin, il l'expliqua ainsi : Passant rue Saint-Honoré, il avait vu la porte ouverte, et supposant que la boutique était à louer, il était entré pour voir, ayant l'intention, a-t-il dit, d'y établir une vente au débailage.

Ce fut également ce qu'il répéta au commissariat des Halles, où il fut conduit. Mais là, le

secrétaire le regardant fixement :

— Vous ne vous appelez pas Laurent. Je connais : vous êtes Cambournac, que j'ai arrêté il y a sept ans,

C'était vrai. Rue Rollin, en effet, habitait le père de l'accusé, qui se nomme Cambournac.

— Ah! c'est comme ça! dit l'homme. Je dis plus un mot.

Et il a tenu parole. Mais, outre qu'il a dix huit condamnations, on l'a reconnu comme ayant dévalisé avec effraction un magasin de rue Coquillière.

Tempête de neige en Algérie

19 VICTIMES

On télégraphie d'Alger, le 31 mars, qu'un bataillon mi partie zouaves et tirailleurs, changement périodique de garnison, a été surpris près d'Aumale, le 28, par une tempête de neige.

Douze hommes sont morts, d'autres manquent à l'appel, plusieurs ont les membres gelés. L'adjudant-major des zouaves est de nombre.

Dé mémoire d'homme on n'a vu pareille tempête dans ces régions.

Les mesures les plus promptes ont été prises par les autorités pour réparer autant que possible un semblable désastre.

Une seconde dépêche nous donne les détails complémentaires qui suivent :

La colonne se composant de trois compagnies de zouaves, deux compagnies de tirailleurs, un escadron de chasseurs et un détachement de train, était forte de 755 hommes et 22 officiers.

Partie le 26 d'Aumale pour se rendre à Boghar, dont elle allait relever la garnison, elle suivait la route d'étapes ordinaire, dans les meilleures conditions, quand, le 28, elle fut assaillie, entre Souaki et Souk-el-Tleta, par une tempête de neige si violente qu'elle ne put continuer que le soir, après une marche des plus pénibles, à ce dernier point.

Dans cette marche, dix-neuf hommes sont morts de froid et de fatigue. Aussitôt que ces faits furent connus à Boghar, on dirigea sur Souk-el-Tleta tous les moyens possibles de transport, et le bataillon d'Afrique stationné à Boghar se porta à la rencontre de la colonne pour prendre les sacs et les fusils des hommes fatigués, pendant que l'on préparait à Boghar dans le caravansérail et sous de grandes tentes l'installation du détachement.

Le temps redevenu beau, la colonne quitta Souk-el-Tleta et est arrivée le 30 à Boghar, menant ses malades, dont quatorze sont entrés à l'hôpital. Elle avait dû en laisser deux avec un médecin chez le caïd d'une de nos tribus.

On signale dans cette pénible circonstance l'empressement et le dévouement que les indigènes ont mis à secourir nos soldats.

CHRONIQUE LOCALE

M. le Maire vient de recevoir les œuvres d'art accordées au Musée de Cahors par M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Ce sont :

1^o Le tableau de M. Henri-Eugène Delacroix (*Les Anges rebelles*).

2^o La statue de M. Icard (*Gilhiatt vainqueur de la Pieuve*).

Obsèques de M. Léon de Maleville.

Dimanche matin, un corbillard, portant les restes mortels de l'honorable sénateur, accompagné d'une voiture où se trouvaient son gendre M. Courtois et M. le professeur Pédérzet, arrivait à une heure, à Caussade, et était dirigé immédiatement vers le temple, où le cercueil fut placé sur une estrade, non loin de la chaire, recouvert d'un drap de deuil.

A 2 heures, descendaient de voiture plusieurs personnes venues de Montauban et de divers points du département; nous avons remarqué notamment MM. Hippolyte Rons et Léon Pagès, anciens députés; M. Foissac-Jollia, président, M. Ramel, vice-président, et M. Montet, juge au tribunal civil; M. Pech-Palajanel, procureur

près le même siège; M. Gustave Garrisson, maire de Montauban, et deux ou trois conseillers; enfin quelques amis de la famille, entre autres, M. de Capella, inspecteur général des ponts et chaussées, et M. le docteur John Lacaze. L'administration départementale n'était pas représentée, si je ne me trompe.

A 3 heures se réunissent, au temple, la famille, les invités, l'administration municipale et les membres du conseil municipal de Caussade, des maires du canton, ainsi qu'un très grand nombre de personnes, sans distinction de culte ni d'opinion.

Après la prière, par M. le pasteur de Grenier, M. Pédézet est monté en chaire, et a fait en termes très-émus l'éloge de M. de Maleville.

L'orateur nous a raconté les derniers moments de son honorable ami, qui lui disait que s'il mourait avec le regret de n'avoir pas pratiqué la religion de ses pères avec autant de zèle qu'il l'aurait voulu, il avait du moins la consolation d'être resté toujours fermement attaché à la foi chrétienne.

L'assistance a été très-impressionnée par les paroles si éloquentes de M. Pédézet, et l'on a compris que les dernières volontés du mourant avaient eu pour but d'éviter toute manifestation.

Dès que la cérémonie a été terminée au temple, le cortège s'est formé: le deuil était conduit par M. Courtois, qu'accompagnait M. Pédézet; les personnes désignées pour porter les divers draps ont pris place selon leur rang, et l'on s'est dirigé vers un propriété située non loin de Caussade, où se trouve le tombeau de la famille. C'est là qu'a été déposé le corps de M. Léon de Maleville, c'est là que nous avons dit adieu au dernier représentant de l'une des plus honorables familles du département.

(Courrier de Tarn-et-Garonne).

Samedi dernier, le sieur Cambornac (Antoine), âgé de 51 ans, cultivateur à St-Géry, allait prendre le train de cinq heures du soir pour se rendre de Cahors à Parnac.

Se sentant indisposé, il entra au café Guilbou, et se fit servir un verre de cognac; au moment où il portait le verre aux lèvres, il tomba à la renverse, foudroyé et ne donnant plus signe de vie. Informé aussitôt, M. le commissaire de police accourut, accompagné de M. le docteur Clary. Après un sérieux examen, M. le docteur constata que le malheureux Cambornac venait de succomber à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Un employé auxiliaire de la succursale de la Banque de France à Perpignan a disparu, emportant 41,000 fr. sur 56,000 dont se composait la recette du jour.

Les poursuites sont commencées.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Certificat de capacité pour l'enseignement du Dessin dans les Etablissements publics d'enseignement secondaire et d'enseignement primaire.

Rapport au Ministre.

Monsieur le Ministre, L'enquête qui vient de s'ouvrir dans tous les départements sur l'état de l'enseignement du Dessin se poursuit activement, et l'accueil fait aux nouveaux Inspecteurs dans les Ecoles libres ainsi que dans les Etablissements universitaires prouve que partout on a apprécié l'importance de leur mission et les services qu'elle est appelée à rendre au pays.

Je crois donc, Monsieur le Ministre, ne pas devoir attendre l'achèvement de l'enquête, pour préparer le premier élément du travail de réorganisation que j'aurai à vous soumettre ultérieurement: la question du recrutement des Professeurs du Dessin est de celles qui ne saurait s'improviser, et elle s'impose, dès à présent, à nos préoccupations.

Il est bien évident qu'en donnant au Dessin une place obligatoire dans les programmes universitaires, le gouvernement de la République a le devoir d'assurer désormais par une réglementation générale la situation des fonctionnaires chargés de professer cet enseignement: il semble difficile, d'autre part, que les professeurs de Dessin puissent être définitivement

assimilés à leurs collègues de l'Enseignement littéraire ou scientifique, tant qu'ils n'auront pas été mis à même de conquérir des diplômes réguliers.

Si désireux que vous soyez d'entrer dans cette voie, il vous paraîtrait peut-être prématuré, Monsieur le Ministre, d'arrêter aujourd'hui un ensemble complet de grades et de concours; mais, sans solliciter encore votre décision pour ce qui se rapporterait à une sorte de double agrégation du Dessin d'art et du Dessin scientifique, j'ai pensé qu'il y avait un intérêt puissant à vous proposer d'établir, sans plus tarder, un examen plus général, qui serait dans l'ordre du Dessin, ce qu'est la licence dans l'ordre des lettres et des sciences.

Une première session pourrait s'ouvrir à Paris, pendant la semaine de Pâques: j'ai confiance que les candidats n'y feraient pas défaut, assurés qu'ils seraient, une fois en possession du Brevet, d'être désormais nommés, de préférence à tous autres, aux emplois vacants dans les Etablissements universitaires, et d'être désignés par l'Administration des Beaux-Arts aux Municipalités qui s'adressent à elle de tous les points de la France.

Je n'insiste pas, Monsieur le Ministre, sur les services que rendrait l'institution d'un corps de professeurs de Dessin dont le diplôme nouveau serait de première base: je me borne à vous prier, si vous agréiez ma proposition, de vouloir bien approuver le programme ci-joint préparé par la Commission de l'Enseignement du Conseil supérieur des Beaux-Arts.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le sous-secrétaire d'Etat,

Edmond TURQUET.

Paris, le 24 mars 1879.

(Suit l'arrêté ministériel, que nous avons donné dans un des derniers numéros).

Voici le programme des diverses épreuves:

I. — ÉPREUVES GRAPHIQUES.

1° Un exercice comprenant la mise en perspective immédiate d'un corps simple, cube, prisme, cylindre droit, pyramide, ou tout au plus d'un objet simple, tel que pilier, porte cintrée, escalier droit.

En trois heures.

(Le candidat est tenu de donner sur la même feuille: 1° un dessin à main levée, ombré, de l'objet placé devant lui en choisissant son point de vue et en l'indiquant, ainsi que les lignes principales qu'il croira nécessaires pour donner l'intelligence de ses opérations; 2° un plan, une élévation et s'il y a lieu, une coupe du même objet également exécutée à main levée);

2° Relever les cotes d'un objet usuel simple, et en faire le dessin en vue de la reproduction industrielle, ce qui implique les plans, coupes et élévations nécessaires.

En quatre heures.

(Le candidat pourra se servir des instruments de précision, pour les diverses opérations de cette épreuve);

3° Dessin d'un ornement en relief d'après le plâtre, rinceau, rosace ou chapiteau simple.

En quatre heures.

4° Dessin d'une figure d'après l'Antique (plâtre).

En huit heures.

II. — ÉPREUVES ORALES.

1° Dessin scientifique. — A. Explication orale sur la mise en perspective immédiate d'un objet simple, tabouret, table, piédestal, moulure, vase, en construisant une échelle spéciale pour le dessin à exécuter au Tableau, à main levée. Questions sur les ombres.

B. Questions sur les polygones réguliers et semblables et les polyèdres simples.

C. Questions sur la construction de l'ellipse et des courbes à plusieurs centres;

2° Dessin d'ornement. — A. Dessiner à main levée au Tableau, le géométral d'un ornement qui aura été déterminé par le jury; explications.

B. Questions sur l'histoire de l'ornement;

3° Dessin de figure. — Dessiner au Tableau la construction de la tête humaine et expliquer sommairement la structure et les proportions de l'homme et des animaux.

III. — ÉPREUVES PÉDAGOGIQUES.

Correction d'une épreuve de perspective et d'un dessin d'ornement ou de figure, et explications orales.

AVIS. — La session d'examens s'ouvrira à la Sorbonne, le mardi, 15 avril, à 7 heures 1/2 très-précises du matin.

FOIRE DE CAHORS.

La foire de Cahors, du 1^{er} avril aurait été fort belle si la pluie n'était venue à midi contrarier les transactions.

On comptait 800 paires de bœufs sur le champ de foire, les gras, destinés à la boucherie, se sont vendus, comme à la foire précédente, de 38 à 39 fr. les 50 kilos poids vif: 300 petits cochons se sont vendus de 20 à 70 fr. pièce suivant leur grosseur, les cochons gras se vendent toujours de 38 à 42 fr. les 50 kil., poids vif; 1,200 moutons ou brebis ont été livrés de 15 à 35 fr., les gras valaient de 0,70 à 0,75 c. le kil. poids vif. Il s'est fait très-peu d'affaires à cause de la pluie.

Marché aux grains: Sur 600 hectolitres de blé mis en vente, 500 ont été vendus au prix moyen de 23,75 l'hectolitre; 200 hectolitres de maïs vendus 13,75 l'hectolitre.

DERNIÈRES NOUVELLES

On écrit de Lyon:

Mardi est revenu devant le tribunal, le procès en diffamation intenté par M. Andrieux à M. Ponet, directeur du journal la Comédie politique.

Par un jugement longuement et énergiquement motivé, M. Ponet est reconnu coupable sur les dix chefs d'accusation de délits d'outrages et de diffamation envers un fonctionnaire public et un particulier et est condamné à trois mois de prison et 2,000 fr. d'amende;

M. Bunkowski, gérant du journal, est condamné à deux mois de prison et 2,000 fr. d'amende;

M. Jerain, imprimeur, considéré comme complice, est condamné à 1,000 fr. d'amende;

Tous solidairement à 500 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans la Comédie politique et dans dix autres journaux.

Bourse de Paris

Cours du 3 Avril

Rente 3 p. %	79.17
— 3 p. % amortissable	81.75
4 1/2 p. %	110.00
5 p. %	114.55

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 2 avril	CLOTURE précédente
Banque de France	3.040	3.035
Crédit foncier	750	751 25
Orléans-Actions	1.225	1.225
Orléans-Obligations	377 25	377 50
Suez	745	737 50
Italian 5 p. %	78 65	78 60

Le Musée artistique et littéraire.

Sommaire du numéro du 29 mars.

Texte: Nos Gravures. La Rédaction. — Sarah Bernhardt. Georges Maillard. — La peinture à Rome sous Auguste. Léar. — L'abbé Daniel (Suite). A. Theuriot. — Amusettes. H. Seurgot. — Petite chronique. X.

Gravures: Buste romain en porphyre rouge provenant des fouilles d'Herculanum (Palais royal de Madrid.) Gravure d'Ed. Yon. — Centaure et Centauresse. Peinture murale provenant d'Herculanum. — Cul-de-Lampe, composé par Bachelier, gravé par P.-P. Choffard. — Portrait de Mlle Sarah Bernhardt. Dessin de Wilson, d'après le médaillon de Mlle Louise Abhéma. — L'Art. Pendant en camaïeu de G.-B. Tiepolo. Gravure en fac-simile d'un dessin de Feyen Perrin, par Boetzel. La Vierge et l'enfant Jésus entourés de saint Jean Baptiste, sainte Marie Madeleine, saint François, sainte Catherine martyre et adorés par saint Côme et saint Damien. Gravure de Perrichon, d'après le tableau de Sandro Botticelli (Galerie de l'Académie royale des Beaux Arts, à Florence. — Centaure et Centauresse. Peinture murale provenant d'Herculanum. Lampadaire. Bronze du Musée de Naples, provenant des fouilles de Pompéi. — Lettres ornées. V. composé et dessiné par Ehrmann, gravé par Daudenarde; E, lettre de Rosigneux, dessin de Léon Gancherel, gravure de Puyplat; T, lettre de l'alphabet de Mitelli. — Cul-de-Lampe. Composition de Bachelier, gravure de Choffard.

MALADIES DES YEUX.

Nous nous exprimons d'annoncer l'arrivée des spécialistes de Paris, MM. Eichhoff-Meyer, oculiste-opticien et le docteur Tranier, médecin spécialiste, qui recevront à Cahors, hôtel des ambassadeurs des 11 et 12 avril Guéridon prompt et radicale sans opération par un

nouveau traitement des maladies des yeux, même les plus anciennes, cataracte, amaurose, loucherie, maladies des paupières, ec, etc. Un grand nombre de maladies des yeux, provenant de l'emploi de mauvaise lunettes choisies sans consulter un spécialiste, nous engageons nos lecteurs à profiter du passages de M. Eichhoff-Meyer pour se procurer les verres qui leur conviennent.

MALADIES NERVEUSES ET RHUMATISMALES.

Cure, rapide et assurée des Rhumatismes, Goutte sciatique, Névralgies de toute forme, Paralyties, Maladies de la peau, etc, etc., à l'aide d'un traitement spécial employé par le docteur Tranier.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

la

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

C^{te} DES CHEMINS DE FER PORTUGAIS

de la Beira Alta

Capital social: 10,000,000 de francs versés.

Subvention de l'Etat: 25,555,555 francs.

Le chemin de fer de la Beira-Alta relie Lisbonne à Paris par la voie la plus directe, en diminuant le parcours de 457 kilomètres et en réduisant la durée du trajet à 48 heures.

ÉMISSION

De 86,117 Obligations de 500 francs.

Sur lesquelles 20,000

dont la souscription est garantie par un groupe de banquiers portugais, sont réservées au Portugal.

Remboursement au pair, en 90 ans, par tirages annuels.

Intérêt: 15 fr. par an, payables les 30 juin et 31 décembre.

PRIX D'ÉMISSION: 290 FRANCS

Savoir 25 fr. en souscrivant. 65 fr. à la répartition contre remise d'un certificat provisoire. 50 fr. le 30 juin 1879. 50 fr. le 31 décembre 1879. 50 fr. le 30 juin 1880. 50 fr. le 31 décembre 1880, contre remise du titre définitif muni du coupon à échoir le 30 juin 1881.

Pendant la période des versements, il sera tenu compte aux souscripteurs, sur les sommes versées, d'un intérêt de 5/0 l'an, net de tous impôts aujourd'hui existants.

En se libérant par anticipation, on recevra un titre définitif muni du coupon à échoir le 30 juin 1879. Le prix de l'obligation ressort ainsi à 285 fr. 90 c.

Paiement des Coupons et des Obligations sorties à Lisbonne, aux Caisses de la C^{te}, et à Paris, à la Société de Dépôts et Comptes Courants.

L'admission à la cote officielle sera demandée.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE A PARIS:

Le Mardi 8 avril 1879

à la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET COMPTES COURANTS

2, place de l'Opéra,

et chez ses Correspondants de Province et de l'Étranger.

Dès à présent, on peut souscrire par correspondance.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE

DENTAIRES.

A PARIS

CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS

Sera à Cahors, du 1^{er} au 5 de chaque mois, Boulevard Nord, maison SOULIE.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

Le sieur Baret, de Paris, atteint d'un asthme depuis plusieurs années, ne pouvait rester couché sans éprouver des suffocations violentes qui menaçaient de l'étouffer; depuis plus de trois années, il était réduit à passer la nuit dans un fauteuil. Sur les conseils du professeur Lecomte, il fit usage des **Cigarettes indiennes au cannabis indica**, de M. GRIMAULT et C^e; le soulagement fut immédiat; dès ce moment, les souffrances cessèrent; au bout de quelques jours, il put se coucher, et, chaque fois qu'il éprouvait un accès, l'aspiration de quelques bouffées de fumée de ces cigarettes suffisait pour le calmer.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la maison Abel Pilon (A. le Vasseur, gendre et successeur). Cette administration dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le Crédit littéraire et musical présente en effet des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle, de PIERRE LAROUSSE. 46 gros volumes in-4^o. Prix: 600 fr., payables 20 francs par mois. — Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, Paris.

LITTRÉ. — Dictionnaire de la Langue

française et supplément. 5 vol. in-4^o. Prix: 112 francs, payables 20 francs par 4 mois. — Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Dictionnaire des Célébrités de la France, classées par ordre alphabétique et par département. 1 gros vol. in-8^o. Prix, relié: 16 fr. — Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Guerres de la Révolution et du Premier Empire. 13 volumes in-8^o contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix: 100 francs, payables 20 fr. tous les 4 mois. — Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, Paris.

Crédit Foncier de France

Prêts réalisés en argent.

Le Crédit Foncier fait, en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncières 5 % acceptées au pair, quelqu'en soit le cours.

Le Crédit foncier prête aussi sur dépôt d'obligations foncières et d'obligations communales au taux des avances de la Banque de France et pour 90 jours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

S'il est un sentiment qui soit vif dans l'esprit français, c'est le sentiment patriotique: qu'il éclate dans une question politique étrangère, ou dans une question d'intérêt national, il n'en est pas moins impérieux. Nous le voyons aujourd'hui à l'occasion du câble transatlantique français qui, dans peu, relira Brest à New-York. Le sentiment général du commerce réclame cette nouvelle ligne. En 1869, lorsqu'une Compagnie installa le premier câble français, l'opinion publique l'accueillit avec applaudissements; quelques années après, quand cette même compagnie eut la faiblesse de céder son entreprise aux propriétaires du câble anglais, ce fut avec une véritable tristesse que l'industrie et le commerce en regrettèrent la nouvelle. Depuis lors, nos intérêts sont livrés, sans concurrence, à des rivaux qui, à certains jours, pourraient devenir nos ennemis. Nous sommes condamnés à subir les exigences, pour ne pas dire la tyrannie de leurs tarifs. La création de la nouvelle ligne puise un des éléments les plus positifs et les plus solides de son succès dans le vœu depuis si longtemps formulé d'échapper à la contrainte des Anglais. Le promoteur de l'entreprise, M. Pouyer-Quertier, méritait de la concevoir: il fut un des hommes dont l'habileté et le patriotisme nous délivrèrent des prussiens; sa clairvoyance, en installant le nouveau câble; nous délivrera du joug onéreux que les anglais font peser sur nos intérêts commerciaux et industriels.

Recommander en cette saison de rhumes, gripes et de bronchites, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins.

CONTREFACONS. — Les personnes qui font usage du Chocolat purgatif de Desbrière, devront vérifier en achetant, s'il sort bien de la pharmacie, rue Le Pelletier 9 Paris, et si la boîte porte la signature Desbrière.

MAL DE DENTS. — L'EAU du Dr OMEARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les Pharmacies.

L'EAU de LÉCHELLE, hémostatique, est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Le VIN de GILBERT SÉGUIN, fortifiant et febrifuge, est recommandé depuis plus de 60 ans, comme étant la plus efficace des préparations de Quinquina, dans les convalescences, pertes d'appétit, digestions difficiles, appauvrissements de sang, fièvres, etc. Exiger la signature G. Séguin, Paris, 378, rue Saint-Honoré.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

GUERRE
AUX AFFECTIONS NERVEUSES
GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE
en faisant usage constant de la



C'est la **PILE ÉLECTRIQUE PRATIQUE** mise à la portée de tout le monde.
A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

LA GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des Journaux financiers
SEPTIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches.
PAR AN 4 FRANCS
Semaine politique et financière — Études sur les questions du jour — Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises & étrangères: Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métaux, etc. — Sommaire rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par correspondance — Réponse des Coupons et leur prix exact — Vérification des listes de tirages — Collection des anciens tirages — Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lots PARAISSANT TOUS LES 15 JOURS. Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.
ABONNEMENTS D'ESSAI
2 F^r. Première Année
AVEC LA PRIME GRATUITE
ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE 59, Rue Taillout-Paris.
Depuis le 1^{er} juin 1878, LA GAZETTE DE PARIS est installée dans son hôtel de la rue Taillout, 59, où elle réunit tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

TONIQUE DULAC
Guérison radicale des cors aux pieds
Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors
S'expédie contre 1 fr. timbres-poste
PHÉNOLINE DULAC
Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées
Prix: 1 fr. 25
Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors
LIQUEUR VINEUSE
dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table
Dose pour 2 barriques 1 fr. 25
Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

POUR FAIRE FORTUNE Demandez la **CLEF DE L'UNION FINANCIÈRE** du JOURNAL DE LA BOURSE (104, rue Richelieu, Paris).

La Goutte et les Rhumatismes
sont complètement guéris par la **Quate anti-rhumatisme** du Dr Patisson.
Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.
En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez Saint-Sevez, pharmacien à Cahors, place nationale et rue de la Liberté, et dans toutes autres pharmacies.
Expédition franco par la poste.

Bureau: 29 rue Saint-Roch, Paris.
MUSÉE DES FAMILLES
Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites: un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. *Moralité irréprochable.* Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chaballat, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustration, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1878 (45^e année de la collection) est en vente.
Collection: les 30 premiers volumes, chacun, 4 francs, port en sus; les volumes suivants, 31 à 42, Paris, 6 francs, et 7 fr. 50. Les volumes 43 à 45, 7 francs; Départements, 8 fr. 50 franco.
ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN CONTRE 50 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE.

COMPLÉMENT FACULTATIF DU MUSÉE DES FAMILLES
MODES VRAIES TRAVAIL EN FAMILLE
Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries colorées, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en Broderie. — Paris, 7 francs par an; Départements franco, 8 fr. 50 avec le MUSÉE, 13 francs et 16 francs. On s'abonne au Journal du Lot.

PAPIER épispastique d'ALBESPEYRES
Le Vritable Papier d'Albepespyres, le seul admis et employé dans les hôpitaux militaires, est recommandé depuis 60 ans par les sommités médicales comme étant la meilleure préparation pour entretenir les vésicatoires.
Le Vritable Papier d'Albepespyres est vendu en boîtes enveloppées dans un prospectus commencent par ces mots: PAPIER épispastique d'ALBESPEYRES.
Avis Important:
Est contrefaite toute boîte dont l'étiquette ne porte pas la signature: *Fumouze-Albepespyres*

LE JOURNAL DU DIMANCHE
Recueil Littéraire et Illustré
paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.
ABONNEMENTS:
Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.
Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale: Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.
Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.
Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.
Trente-neuf volumes sont en vente
Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.
BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

J. LARRIVE
5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)
MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE.
Machines à Coudre de tous systèmes:

Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurtu et Hautin, Accessoires, pièces de rechange et fournitures, Coupe-boutonnères.
Tapis de table brochés soie, Drapés, Algériens, Tapis d'appartements et passages. Carpettes et Descentes de lits, Moquette et haute laine. Chemises cretonne, blanche et couleur. Caleçons et Gilets flanelle desanté.
Galoches et chaussures d'hiver. Couverture de voyages françaises et anglaises. Chapelières, malles fines et ordinaires. Chancelières, Valises, étuis à chapeaux. Couvre-pieds, Indiennes meuble, toiles, Nappes, Serviettes calicots. Mouchoirs de poche, fil blanc et couleur.
SEMELES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix: 1 fr.
MACHINES À COUDRE, POUR ÉTRENNES:
La petite Silencieuse..... 40 fr. | L'Abeille..... 150 fr.
La Merveilleuse..... 50 | La machine-Bijou..... 170
La Nec-plus-ultra..... 90 | La véritable Silencieuse... 225
La Productive..... 90 | L'Active..... 225
MACHINES
SYSTEME ELIAS HOWE:
N° 1, 200 f. N° 2, 225 f. N° 3, 250 f.

DOUCÈDE,
Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.
J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC; comme marchand tailleur et que je m'efforcerais de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.
Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.
DOUCÈDE, marchand tailleur.
SIROP DE DENTITION DU D^r DELABARRE
Employé en frictions sur les gencives des enfants, il facilite la sortie des dents et prévient les accidents de la première dentition. — Ne contient pas d'opium.
Paris, Fumouze-Albepespyres, 78, faubourg Saint-Denis.
France et Etranger, dans toutes les pharmacies, où l'on trouve également les dentifrices du docteur Delabarre.
DÉPÔT